



Ce document est un recueil de cinq mémoires de l'ICA rédigés dans le cadre des [consultations de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance \(AICA\)](#) suivantes :

- Consultation publique pour la mise en œuvre des Principes de bases en assurance (PBA), du Cadre commun et de la méthodologie d'évaluation – Questions pour les parties prenantes;
- Consultation publique sur l'intégration du Cadre commun et des PBA 5, 7 et 8 (gouvernance) – Questions pour les parties prenantes;
- Consultation publique sur les révisions apportées aux PBA 9, 10 et le matériel intégré du Cadre commun avec les PBA 9, 0 (surveillance et mesures de surveillance) – Questions pour les parties prenantes;
- Consultation publique sur le PBA 12 et le matériel intégré du Cadre commun avec le PBA 12 – Questions pour les parties prenantes;
- Consultation publique sur l'intégration du PBA 3, 25 et le matériel intégré du Cadre commun avec le PBA 25 (Coopération et coordination entre contrôleurs) – Questions pour les parties prenantes.

Veillez noter que ces commentaires ont été soumis par le biais de l'outil de consultation en ligne de l'AICA. L'ICA n'a pas répondu à toutes les questions. Les questions pour lesquelles l'ICA a formulé une réponse sont en bleues.

**Consultation publique pour la mise en œuvre des
Principes de bases en assurance (PBA),
du Cadre commun et de la méthodologie d'évaluation**

Questions pour les parties prenantes

Q1 Rétroaction générale en lien avec A) l'introduction

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme bilingue national et le porte-parole de la profession actuarielle au Canada. Ses plus de 5 000 membres se vouent à fournir des services et des conseils actuariels de la plus haute qualité. L'Institut place l'intérêt public avant les besoins de la profession et de ses membres.

L'ICA définit également les orientations pour soutenir les normes élaborées par le Conseil des normes actuarielles qui s'appliquent aux actuaires au Canada.

De façon globale, nous appuyons les changements et les ajouts apportés au PBA tels qu'ils ont été proposés par l'AICA et les éléments correspondants du Cadre commun. Nous n'exprimons pas notre soutien à chaque question soulevée dans le questionnaire. Nous fournissons plutôt une rétroaction à un nombre limité de questions qui pourraient, selon nous, être plus claires et ainsi bénéficier le lecteur.

L'Institut canadien des actuaires souhaite que ses commentaires formulés dans le présent document vous soient utiles.

Q3 Rétroaction liée au paragraphe 2

Nous croyons que la dernière phrase pourrait être reformulée de la façon suivante : « Un mécanisme de contrôle rigoureux devrait contribuer à la protection des titulaires de police ainsi qu'à la stabilité du système financier et doit tenir compte du grand éventail de risques internes posés par le secteur de l'assurance. »

Q23 Rétroaction liée au paragraphe 20

Au cours de la présente consultation, l'AICA nous demande d'évaluer les avantages à répondre aux exigences incluses dans les normes du Cadre commun. D'un point de vue canadien, le Bureau du surintendant des institutions financières au Canada (BSIF) supervise déjà les assureurs et applique la plupart des normes du Cadre commun. Par conséquent, nous ne voyons pas comment ces normes modifieront nos pratiques actuelles lorsqu'elles seront appliquées auprès des groupes d'assurances internationaux (GAI) basés au Canada. Nous voyons toutefois beaucoup d'avantages dans l'application de ces normes, particulièrement en ce qui a trait à l'application plus uniforme des normes dans les territoires afin d'assurer que tous les GAI soient supervisés sur un même pied d'égalité. Notre évaluation des normes du Cadre commun reflète notre perspective et la valeur intrinsèque que nous accordons aux normes proposées plutôt que la valeur incrémentielle que ces normes apportent aux territoires canadiens.

Q33 Rétroaction liée au paragraphe 28

La phrase d'ouverture du paragraphe 27 et le dernier point de ce paragraphe pourraient paraître complaisants puisqu'ils semblent donner des directives au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale en ce qui a trait à la manière qu'ils devraient mener leurs évaluations des mécanismes de contrôle de l'assurance.

Q50 Rétroaction liée au paragraphe 45

Nous suggérons que les deux premières phrases soient reformulées de la façon suivante : « Les politiques macroéconomiques peuvent influencer profondément le système financier. Bien que l'évaluation des politiques macroéconomiques ne relève pas des contrôleurs, ceux-ci devront réagir s'ils estiment que les politiques existantes compromettent la sécurité et la fiabilité du système financier. »

Q60 Est-ce que quelque chose manque au point B) Méthodologie d'évaluation? Si oui, veuillez nous donner des précisions.

N

**Consultation publique sur
l'intégration du Cadre commun
et des PBA 5, 7 et 8 (gouvernance)**

Questions pour les parties prenantes

Q6 Rétroaction sur l'orientation CF7.0a.1

Nous suggérons que le quatrième point soit précisé de la façon suivante : « Commentaires sur l'importance relative des entités juridiques ou des branches d'activité au sein du GAI ayant des liens avec les finances ou non, tels que des directions communes ou des liens commerciaux »

Q30 Rétroaction sur la norme CF8.2b [question 32 sur le formulaire en ligne]

Deuxième point : Il nous semble excessif qu'une évaluation de tous les GAI ait lieu de façon annuelle. Ainsi, nous suggérons la modification suivante : « l'évaluation annuelle et les vérifications menées par un tiers indépendant et objectif d'une partie des mesures de contrôle internes de façon à ce que l'ensemble du GAI soit contrôlé au cours d'un cycle de trois ans afin de déterminer la cohérence, l'exhaustivité et l'efficacité des mesures de contrôles internes ainsi que leur utilité pour le conseil d'administration et la direction en ce qui a trait au contrôle des opérations du GAI. »

Q36 Rétroaction sur la norme CF8.5a [question 38 sur le formulaire en ligne]

Le troisième point traite des valeurs d'entreprises un élément qui ne semble pas pertinent dans une section qui traite de la conformité. Nous suggérons de retirer ce point.

**Consultation publique sur les révisions
apportées aux PBA 9, 10 et le matériel intégré du
Cadre commun avec le PBA 9, 10
(surveillance et mesures de surveillance)
Questions pour les parties prenantes**

Q10 Norme CF9.0a

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

Q16 Norme CF9.0b

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

Q38 Rétroaction sur la norme CF9.2a

La signification d'une « évaluation d'entités groupées... réalisée au moins tous les ans » (group-wide risk assessment ... conducted at least annually) n'est pas claire. Dans ce sous-point, il est également question de prendre en compte l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (dispositif ORSA) de l'AICA et la norme CF9.2b fournit plus de détails quant à ce que l'évaluation du risque devrait inclure. Il semble qu'une évaluation réalisée au moins tous les ans (at least annually) de tous les éléments aille plus loin que l'intention initiale ou de ce à quoi on puisse s'attendre. Nous suggérons donc de clarifier ce point en mettant l'accent sur l'évaluation annuelle des changements survenus au cours de la dernière année soit au sein ou à l'extérieur de l'AICA, mais qui ont un impact sur l'AICA et que cet appui puisse être donné aux résultats d'évaluation en profondeur menée dans les années qui précèdent immédiatement « l'évaluation annuelle ». Ce commentaire s'applique également au paragraphe 10.3.5 et, de façon générale, lorsqu'il est question d'activités de supervision dans le présent document.

Q43 Norme CF9.2a

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux (Toutefois, veuillez noter notre commentaire à la question 38 quant à ce qui devrait être inclus dans l'évaluation annuelle des risques à l'échelle du groupe.)

Q49 Rétroaction sur la norme CF9.2b

Veillez clarifier ce que signifie la phrase suivante ou revoir s'il est adéquat qu'elle soit sur cette liste : « une révision de l'approche du GAI et ses obligations légales ou réglementaires, son modèle de distribution et ses propositions pour traiter de certains secteurs de risques ».

Q54 Norme CF9.2b

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux (Veillez noter notre commentaire à la question 53 concernant la pertinence du 7^e pointe de la liste.)

Q69 Rétroaction sur l'orientation ICP 9.4.3

[Nous sommes surpris du fait que des exigences en matière de rapports actuariels n'aient pas été suggérées, par exemple le traitement des questions liées à l'évaluation du passif des contrats d'assurance, l'exigence réglementaire en capital et autres évaluations de la suffisance du capital.](#)

Q88 Norme CF9.4a

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

Q109 Norme CF9.6a

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

Q118 Norme CF9.6b

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

Q129 Norme CF9.7a

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

Q146 Norme CF10.0a

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

Q154 Norme CF10.0b

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

Q157 Rétroaction sur l'orientation CF10.0b.3

[Il serait utile d'ajouter des exemples de ce que signifie « circonstances exceptionnelles ».](#)

Q178 Norme CF10.2a

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

Q187 Rétroaction sur l'orientation ICP 10.3.5

[Tel que précisé dans les commentaires liés à la norme CF9.2a \(Q38\), nous croyons que la suggestion qui traite de l'évaluation « au moins à tous les ans » des plans de rétablissement pourrait être précisée et suggérer que l'évaluation soit axée sur les changements apportés aux plans de rétablissement et qu'il soit possible de se fier aux évaluations effectuées précédemment.](#)

Q193 Norme CF10.3a

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

Q195 Rétroaction sur l'orientation CF10.3a.2

Nous sommes d'avis que la dernière phrase pourrait suggérer l'évaluation précoce de l'efficacité d'un plan de rétablissement. Nous suggérons qu'elle soit réécrite de la façon suivante : « Le contrôleur du groupe doit surveiller la mise en œuvre du plan de rétablissement du GAI et demande aux GAI de prendre les mesures nécessaires là où le plan de rétablissement du GAI s'avère inefficace ou insuffisant. »

Q209 Norme CF10.3b

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

Q226 Norme CF10.5a

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

Q232 Norme CF10.5b

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

Q249 Norme CF10.6a

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

Q258 Norme CF10.6b

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

**Consultation publique sur le PBA 12 et le matériel intégré du Cadre
commun avec le PBA 12**

Questions pour les parties prenantes

Q21 Rétroaction sur le PBA 12.2.2

Remplacer la première phrase « La résolution devrait prévoir un recours moindre aux deniers publics » (*Resolution should seek to minimize reliance on public funding*) par « La résolution ne devrait pas reposer sur les deniers publics » (*Resolution should not rely on public funding*). Il n'est pas nécessaire de modifier la deuxième phrase. Le but consiste à renforcer l'idée que les deniers publics ne doivent pas être perçus comme une garantie de sécurité pour les assureurs, et à assurer la correspondance avec le paragraphe 12.2b du Cadre commun.

Q22 Rétroaction sur CF 12.2a.1

Observation mineure : La phrase débute par « En outre » (*In addition*), mais la fin du paragraphe 12.2.1 présente la même observation, à savoir que la stabilité financière peut être un objectif. L'ajout de la mention à savoir que la stabilité financière « devrait également » (*should also*) être un objectif « le cas échéant » (*where applicable*) ne semble pas ajouter davantage au contexte; nous suggérons donc de supprimer cet élément.

Q28 Norme CF12.2b

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

Q30 Rétroaction sur le PBA 12.3

Nous suggérons de préciser que la planification mentionnée dans la norme doit être effectuée par tous les assureurs actifs, et non seulement lorsque des assureurs sont devenus actifs, peut-être ainsi : « L'autorité de contrôle exige que les assureurs actifs prévoient des éventualités d'après leurs risques propres à une situation devenue continue pour faire en sorte d'appuyer l'autorité de contrôle ou le pouvoir de la résolution dans le cas d'une résolution. » (*The supervisor requires going-concern insurers to plan for contingencies based on their specific risk in a gone-concern situation, to ensure insurers can support the supervisor or resolution authority in the event of resolution.*)

Q34 Rétroaction sur la norme CF 12.3a

Nous suggérons d'ajouter un renvoi au paragraphe CF25.7a pour la définition et la composition du GGC du GAI.

Q39 Norme CF12.3a

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

Q49 Norme CF12.3b

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction

de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

Q58 Norme CF12.3c

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

Q96 Norme CF12.7a [question 97 en ligne]

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

**Consultation publique sur l'intégration du PBA 3, 25 et le matériel
intégré du Cadre commun avec le PBA 25 (Coopération et
coordination entre contrôleurs)**

Questions pour les parties prenantes.

Q1 **Rétroaction générale sur le PBA 3**

Même si le PBA 3 porte sur le partage de l'information entre les autorités de contrôle et d'autres autorités, on ne sait pas si les directives sur le mode de partage de l'information entre une autorité de contrôle et une société d'assurance non réglementée doivent également être incluses dans le PBA 3. Certaines administrations ont mis en place un protocole d'entente entre l'autorité de contrôle et la société d'assurance non réglementée afin de faciliter le partage de l'information. Si la question est abordée ailleurs, un renvoi serait utile.

Q61 **Rétroaction sur l'orientation ICP 25.6.1 [question 62 en ligne]**

Concernant le dernier point, la création d'un collège des surveillants ne semblerait utile que si un groupe d'assurance détient une part importante du marché sur au moins deux territoires, autre le territoire d'attache du responsable du groupe d'assurance.

Q74 **Norme CF25.6a [question 75 en ligne]**

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

Q84 **Norme CF25.6b [question 85 en ligne]**

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

Q88 **Rétroaction sur la norme ICP 25.7 [question 89 en ligne]**

La norme 25.7 ne semble pas aborder la question du moment approprié pour les préparatifs de la gestion de crise. Quand les préparatifs de la gestion de crise doivent-ils être lancés? Dès le signal? Seulement lorsqu'une crise éclate? Si la question est mentionnée dans d'autres PBA, un renvoi pourrait être utile.

Q102 **Norme CF25.7a [question 103 en ligne]**

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux

Q104 Rétroaction sur l'orientation CF25.7a.2 [question 105 en ligne]

Observation mineure : Il ne semble pas nécessaire de préciser que le groupe de gestion de crise puisse être désigné différemment. On retrouve vraisemblablement la même souplesse au chapitre de la désignation dans d'autres éléments des PBA et du Cadre commun. Nous suggérons donc la suppression de ce paragraphe.

Q113 Norme CF25.7b [question 114 en ligne]

Veillez préciser les avantages que vous percevez à respecter les exigences incluses dans la norme (qui sont uniquement attribuables au Cadre commun). Les avantages doivent être évalués en fonction de leur conformité avec la norme de façon générale et devraient être globaux (p.ex. : les avantages pour l'entreprise, mais aussi pour les titulaires de polices, le public, la stabilité financière, etc.). **Une seule réponse.**

- Aucunement avantageux
- Légèrement avantageux
- Assez avantageux
- Très avantageux